

de \$43,000, représentant une augmentation de \$7,000 par année, pour augmenter ainsi leurs traitements. Nous n'avons que cinq inspecteurs d'écoles nommés récemment, qui reçoivent un traitement inférieur à \$1,000, savoir : un traitement variant de \$750 à \$900 et trois autres inspecteurs dont les districts d'inspection sont plus importants. L'inspecteur des écoles pour le district de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean, district le plus étendu et le plus considérable, reçoit un traitement de \$15.00 par année.

Il est vrai que dans les autres provinces de la Confédération à l'exception de l'Isle du Prince Edouard, où le salaire des inspecteurs d'écoles n'est que de \$858.00 par année, et où les fonctions qu'ils ont à remplir, les empêchent de s'occuper de toute autre chose, les traitements des inspecteurs d'écoles sont plus élevés que dans notre province. Ainsi dans la province de la Nouvelle-Ecosse leur traitement est de \$1,518.00 par année, avec en outre une allocation annuelle de \$50.00 pour rencontrer leur dépenses de correspondance. Les fonctions qu'ils ont à remplir dans cette province, requièrent tout leur temps, car en outre de celles attribuées à nos inspecteurs d'écoles ici, ils sont les secrétaires de 38 districts scolaires et chargés comme tels, de modifier eux-mêmes les limites des arrondissements et de payer le traitement des instituteurs et institutrices.

Dans la province d'Ontario où la moyenne des traitements pour les "County Public Schools Inspectors" est de \$1,500.00 par année et pour les "All Public Schools Inspectors, Counties and Cities", de \$1,511.00 par année les fonctions qu'ils ont à remplir les emploient durant tout le temps de l'année.

* * *

L'administration libérale de cette province, a donc augmenté de \$7,000.00 par année l'allocation accordée à nos inspecteurs d'écoles, pour porter leur traitement à \$1,000 au lieu de \$700.00 à \$800.00, bien que nos sources de revenus soient restées les mêmes et bien que nos dépenses pour l'administration de la justice, l'entretien de nos asiles d'aliénés, pour aider à l'agriculture et à la colonisation, augmentent dans des proportions considérables.

Cette augmentation a démontré, il me semble, tout l'intérêt qu'elle porte au progrès de l'instruction publique dans cette province et, elle ne doit pas mériter aujourd'hui le reproche de ne pas rétribuer convenablement nos inspecteurs d'écoles. Lorsque nos revenus nous permettront de les rétribuer aussi largement qu'ils le sont dans la province d'Ontario, à la condition toutefois de consacrer tout leur temps à l'inspection des écoles et aux devoirs qu'ils ont à remplir, nous auront sans doute des inspections plus fréquentes et plus efficaces.